AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1629
FR0000053381-FS0918

4 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DERICHEBOURG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 octobre 2018, le seuil de 5% du capital de la société DERICHEBOURG et détenir 8 178 296 actions DERICHEBOURG[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,52% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions DERICHEBOURG détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 855 107 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 163 878 780 actions représentant 232 013 350 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.